

M. Coates: Monsieur l'Orateur, cela nous fait beaucoup rire, et je reconnais que la chose serait comique si ce n'était que l'on gaspille l'argent des contribuables pour une chose que la plupart des Canadiens trouvent vulgaire et déplaisante.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je comprends le point de vue du député, mais à mon avis, ses observations sont une contestation. Le premier ministre pourrait peut-être être autorisé à répondre à la question, mais il me semble que le député avait posé sa question sous forme de protestation, tout comme le fait maintenant le député de Cumberland-Colchester-Nord. Je ne voudrais pas me montrer injuste envers le premier ministre. S'il estime devoir répondre à cette question, qu'il le fasse!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Ainsi que les députés le savent, monsieur l'Orateur, les mesures législatives que nous avons prises dans ce domaine concernaient les adultes consentants, et ce dans la sphère privée. Je ne sais pas si la télévision étudierait cet aspect du sujet. Ainsi que l'a fait remarquer un député assis derrière moi, tout cela est peut-être un conte de fée. Je n'en sais rien.

M. Baldwin: Ce serait plutôt un désastre.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je me permets de vous faire remarquer que le député de Cape Breton-The Sydneys a lancé au ministre des Transports qu'il devait s'y connaître en matière d'homosexualité. A mon sens, monsieur l'Orateur, c'est là un affront pour lequel le député devrait s'excuser.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il semblerait que mon impression initiale était fondée en partie et qu'on aurait dû en rester là. Je pense que le propos des députés était, en fait, de soulever cette question sous la forme d'une protestation. A mon avis, ils ont lieu de présumer qu'il a été pris note de leur protestation.

M. Muir: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député soulève-t-il une question de privilège? La parole est au député de Cumberland-Colchester-Nord.

M. Coates: Oui, monsieur l'Orateur. J'estime encore que nous n'avons pas eu en l'occurrence une réponse satisfaisante du gouvernement.

Des voix: Règlement!

M. Coates: Je regrette que le secrétaire d'État ne soit pas ici, car ce serait logiquement à lui de faire connaître à Radio-Canada les sentiments de la Chambre et du pays. A mon avis, pour les heures de grande écoute d'émissions familiales, le gouvernement devrait faire savoir à Radio-Canada que la Chambre...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Bien entendu, il n'y a pas lieu de soulever la question de privilège. Le député de Cape Breton-The Sydneys invoque le Règlement. Je veux espérer qu'ensuite, dans les trois minutes qui nous restent, nous pourrions essayer de laisser poser deux ou trois questions avant de passer à l'ordre du jour.

M. Muir: Monsieur l'Orateur, je n'aurai pas grand-chose à dire mais je soulève la question de privilège. Je ne peux vous dire que ceci: c'est que j'ai le ministre des Transports

en haute estime. A tous les points de vue, c'est vraiment un homme...

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Hees: Il faudra maintenant surveiller le courrier qui vous vient de vos admirateurs, Don.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je pense vraiment que nous pourrions passer à un autre sujet, celui-ci me paraît avoir été épuisé. A l'ordre, je vous prie. Il ne servira pas à grand-chose, je pense, de poursuivre la question. Le député de Cape Breton-The Sydneys a le droit d'invoquer le Règlement ou de soulever la question de privilège, mais j'espère que nous pourrions passer à autre chose le plus rapidement possible.

M. Muir: J'aimerais finir mes explications, monsieur l'Orateur. Tous ce que je peux dire c'est que, si d'autres honorables représentants en face suivaient l'exemple que leur donne le ministre des Transports par son activité et son comportement à la Chambre, celle-ci et le gouvernement s'en trouveraient mieux. Quant aux propos du premier ministre, je laisse cela...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Muir: J'ai soulevé la question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je croyais que le député avait terminé ses explications. A mon avis, celles qu'il a données suffisent, et je me demande s'il aiderait les choses en poursuivant.

Des voix: Dix heures.

M. Muir: Quant aux propos et aux actes du premier ministre, je laisse aux Canadiens le soin d'en juger.

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'AGRICULTURE

QUÉBEC—LES INSTANCES AUPRÈS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL—LA COMPENSATION DES PERTES SUBIES PAR LES PRODUCTEURS DE PORCS ET D'ŒUFS

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture, mais je dois attendre qu'il reprenne son siège.

A la suite d'une question que je lui posais hier, l'honorable ministre a répondu qu'il n'avait pas compris le sens de ma question. Je lui en ai donc donné préavis.

Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre de l'Agriculture a reçu de son homologue du Québec une demande invitant le gouvernement fédéral à compenser la perte de 16 millions de dollars subie par les producteurs de porcs, d'œufs et de dindons du Québec, au cours des 12 derniers mois?

[Traduction]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture du Québec m'a adressé des instances et a souligné le problème de la perte de revenu. Je n'ai pas à la mémoire les chiffres exacts, mais certains programmes visant à améliorer la situation dans le domaine des œufs sont déjà en cours. Nous avons également annoncé un programme dans le cadre de la loi